

## Évaluations de CE1 et CM2 : « un outil de pilotage du système éducatif » pour la Dgesco

« Le nouveau protocole d'évaluation nationale (appliqué pour la première fois fin janvier 2009 en CM2, et fin mai en CE1) a été calé sur les nouveaux programmes de la réforme du primaire. Il a été conçu comme un outil de référence national qui permettra aussi des analyses locales, au niveau des élèves et des écoles », indique René Macron, chef du bureau des écoles de la Dgesco, mardi 9 décembre 2008, à la centaine d'IEN-CCPD (Inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du 1er degré) de l'académie de Nancy-Metz. Le « collège des IEN » lorrains, réuni depuis trois ans par le recteur Michel Leroy, consacrait un séminaire au triptyque de la réforme du primaire : nouveaux programmes, évaluations et dispositif d'aides.

« Si les programmes 2008 se suffisent pratiquement à eux-mêmes, nous y avons associé un dispositif d'évaluation dans l'objectif de piloter le système éducatif, ce qui est assez nouveau pour le 1er degré », souligne René Macron. « On attend que ces évaluations nous renseignent sur le résultat et le fonctionnement d'une école, mais aussi sur chaque circonscription, [...] car pour l'heure, le secteur collège est le seul à nous donner des éléments de contexte sociologique des élèves, et à rebours », indique Jean-Paul Delaubier, Igen.

**QUATRE OBJECTIFS.** Les évaluations ont pour priorité de « mesurer les acquis des élèves en fonction des programmes (...) », débute René Macron (Dgesco). Autre objectif : informer les parents des résultats de leur enfant et de son école. Concernant les craintes de mise en concurrence entre écoles (L'AEF n°105470), René Macron réagit : « Qui peut empêcher de faire circuler l'information selon laquelle les enfants réussissent mieux dans telle école que dans telle autre ? Même les enseignants le savent ». Pour lui, « cet outil n'est pas un indice de performance de l'école, mais de localisation géographique ».

« On doit être capable de mesurer l'efficacité du système éducatif à partir de deux éléments : la réussite qu'il produit et la population concernée », poursuit René Macron, « à condition de raisonner sur des volumes suffisants (du niveau national à celui de la circonscription) ». Les IEN doivent donc manier ces « instruments de pilotage » avec précaution, « en faisant admettre aux enseignants qu'aucune situation n'est inéluctable et qu'ils ont le pouvoir de l'améliorer ».

**PISTES DE TRAVAIL.** Plusieurs axes de travail ont été fixés. « D'abord, nous pourrions repérer objectivement les élèves en difficulté », explique René Macron, puisqu'il s'agit de « ceux qui totalisent moins de 33% de taux de réussite » (L'AEF n°102274). Cela aura un impact sur la gestion des aides individualisées et des PPRE, « qui connaît des écarts considérables d'un établissement à l'autre ».

Au cours des inspections des enseignants, les IEN pourront exploiter les taux de réussite des élèves, qui seront présentés par domaines de compétences (géométrie, phonologie, etc.). « Quand des cohortes entières ont des difficultés sectorielles, (celles-ci) sont souvent à corréliser avec l'école d'origine. (L'évaluation) n'est pas une dénonciation, mais un outil de pilotage. Si les enseignants ont une bonne raison de ne pas avoir traité telle partie du programme, ils doivent avoir conscience qu'il faudra la récupérer. »

Enfin, les IEN de circonscription pourront « affecter les moyens opportunément à certains endroits » : plans de formation, implantation de postes, etc. Exemple : « grâce au tableau récapitulatif des écoles de ma circonscription, je pourrai faire des analyses fines sur les écoles relevant de l'éducation prioritaire », prévoit l'IEN de Saint-Dié-des-Vosges, Marie-Christine Maubrée. Trois intérêts majeurs sont notés : « fixer des progrès à atteindre dans le cadre du contrat d'objectifs de circonscription », « sensibiliser les directeurs aux tableaux de bord » et « dialoguer avec les collectivités territoriales » (sur les Cucs).

**MODE D'EMPLOI.** Les élèves de CE1 et de CM2 seront évalués sur une centaine d'items. Pour chaque exercice, les erreurs seront corrigées en fonction des savoirs requis dans les programmes : par exemple, les élèves de CM2 sauront (ou pas) « utiliser la construction d'un mot inconnu pour le comprendre », « exprimer un point de vue », « écrire et nommer les nombres entiers, décimaux et les fractions », etc.

Comment les réponses seront-elles traitées ? Sur l'ordinateur de l'école, les enseignants saisiront trois codes possibles, selon que l'élève a réussi (1), échoué (0) ou n'a pas répondu (A, pour absent). Des fiches individualisées révéleront les taux de réussite par catégorie d'objectifs (« x » items réussis, rapportés à « y » items réellement passés) : « tout classement des élèves sera difficile, et tant mieux », observe René Macron. Cette « application locale » sera traitée par les directeurs et les IEN, qui produiront des synthèses par école et par circonscription. « Les résultats seront entièrement maîtrisés par vous (les IEN) et les directeurs d'école. Il n'est pas prévu de les mettre en ligne », rassure René Macron. Mais le ministère s'interroge encore sur « la capacité d'offrir aux directeurs la possibilité de consulter les résultats des autres écoles ».

En revanche, 5 indicateurs de réussite seront calculés localement pour être « remontés » par le directeur d'école aux échelons supérieurs (national, académique, départemental) via le site internet académique : la part d'élèves « en difficulté » (moins de 33% des items réussis), la part d'élèves nécessitant « une attention particulière » (de 33 à 50%), et ainsi de suite (L'AEF n°102274). Ces « retombées », qui seront communiquées à l'extérieur, ne prendront en compte que les grilles d'évaluation complètes (et rendues anonymes).

Cinquième indice-clé, la « médiane » de chaque école est le nombre d'items réussis par celui qui se situe au milieu de la cohorte. « Si cet indicateur permet des comparaisons aux échelons supérieurs, il est difficilement exploitable au niveau d'une école », intervient René Freichel, IEN de Commercy, soulignant sa grande volatilité. Effet pervers : « pour augmenter leur médiane, les enseignants pourraient être tentés de travailler surtout sur les élèves moyennement en difficulté ».

**COMPÉTENCES.** Comme les évaluations de CM2 auront lieu en janvier, « les élèves repérés en difficulté devront être réévalués en juin, pour vérifier que les aides ont été efficaces », insiste René Macron. Autre enjeu crucial, la Dgesco souhaite définir des « critères de validation des compétences », pour aider les enseignants à remplir les livrets scolaires à partir des résultats aux évaluations (L'AEF n°97140). « Faut-il que la totalité des compétences soient acquises pour valider un domaine (scientifique, etc.) ? », s'interroge René Macron.

**LIEN ÉCOLE-COLLÈGE.** Enfin, « les résultats des évaluations de CM2 devront être agglomérés au niveau d'un secteur de collège et faire l'objet d'échanges entre équipes pédagogiques des premier et second degrés », souhaite l'IEN François Bastien. À ce sujet, Pol Le Gall, IA-IPR de mathématiques, exprime « la crainte que les enseignants du CM2 traitent certaines notions trop vite » en prévision des évaluations.